INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

IL VOUS EST DEMANDE DE REMPLIR UN FORMULAIRE DE REPONSE

Dossier du BHI S3/8151/HSSC

LETTRE CIRCULAIRE 34/2013 31 mai 2013

PROMULGATION DES AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES VIA LES MISES A JOUR DES ENC PAR UN PROFIL D'APPLICATION DE TYPE ER (ENC Revision)

Références:

- A. Lettre circulaire 09/2011 en date du 31 janvier Guide pour le codage des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC
- B. Annexe A à l'Appendice B.1 de la Publication S-57 Utilisation du catalogue des objets pour ENC Clause 2.6.2 Guide pour le codage des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC
- C. Lettre circulaire 30/2011 en date du 6 mai *Situation de la production des mises* à jour temporaires et préliminaires des ENC
- D. Lettre circulaire 15/2012 en date du 6 février— Comité des services et des normes hydrographiques 3^{ème} réunion (HSSC)
- E. Lettre circulaire 102/2012 en date du 29 novembre— Résultats de la 4ème réunion du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) et Forum associé des parties prenantes ECDIS de l'OHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1. La fourniture en temps voulu de mises à jour cohérentes pour les cartes marines et les ouvrages nautiques en général et pour les cartes électroniques de navigation (ENC) en particulier est essentielle à la sécurité de la navigation. Ceci implique d'assurer que les avis temporaires et préliminaires (T et P) appropriés soient inclus dans le cadre du service de mise à jour pour les ENC.
- 2. Une enquête a été menée en 2011 auprès des Etats membres (cf. référence A) dans le but d'évaluer la situation de la production et de la publication des mises à jour temporaires (T) et préliminaires (P) des ENC, et également la situation de la mise en œuvre du *Guide de l'OHI pour le codage des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC*.
- 3. Le guide décrit les meilleures façons d'appliquer les mises à jour temporaires et préliminaires des ENC et identifie des principes clés en vue d'assurer le codage approprié de ces mises à jour, par le biais d'une série de recommandations pratiques. Initialement contenu dans la publication S-65, il a été transféré à l'annexe A de l'appendice B.1 à la S-57 *Utilisation du catalogue des objets pour ENC*, lorsque ce document a été publié en tant que publication séparée en 2012. Le guide constitue la clause 2.6.2 de cette publication (cf. référence B).
- 4. L'enquête révélait (cf. références C et D) que, sur les 51 Etats membres qui publiaient des ENC à cette époque, directement ou *via* des dispositions établies avec d'autres Etats :

- 44 Etats membres publiaient des avis aux navigateurs (AN) temporaires (T) et préliminaires (P) pour cartes papier, dont 32 produisaient également des mises à jour équivalentes des ENC par un profil d'application de type ER (ENC Revision),
- Sur les 12 Etats membres qui produisaient des AN (T) et (P) pour cartes papier mais ne produisaient pas encore les mises à jour équivalentes des ENC, neuf prévoyaient de le faire avant la fin de l'année 2012.
- 5. La troisième réunion du Comité des services et des normes hydrographiques (cf. référence D) demandait que le BHI « enquête à nouveau en 2013 auprès des Etats membres sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du guide de codage des mises à jour T et P des ENC récemment approuvé et fasse part des résultats aux Etats membres » (réf. : Compte rendu HSSC-3, annexe E, action HSSC3/20). La demande a été confirmée à la 4^{ème} réunion du HSSC (cf. référence E, annexe A, action HSSC4/01).
- 6. Il est donc demandé aux Etats membres qui produisent des ENC, directement ou *via* des dispositions établies avec d'autres Etats, de rendre compte à nouveau de la situation des procédures de mise à jour T et P de leurs ENC, en complétant le formulaire de réponse joint en annexe A. Une fois complété, le bulletin devra être renvoyé au BHI **avant le 1**^{er} **août 2013.**

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Gilles BESSERO Directeur

Annexe A : Formulaire de réponse.

FORMULAIRE DE REPONSE

Situation des procédures relatives aux mises à jour T et P des ENC (à renvoyer au BHI avant le 1^{er} août 2013 Mél: <u>info@iho.int</u> – Télécopie: +377 93 10 81 40)

Etat membre :						
Contact:			Mél:			
ENC produite:	Directement		Via des disposit	ions établi	es avec un autre Etat	
			Nom de l'Etat :			
papier?			-	-	iminaires (T&P) pour	
<u>Note</u> : Les AN T&P pour les cartes papier sont décrits dans la partie B-600 de la S-4 « <i>Tenue</i> à jour des cartes marines » (clauses B-633 & B-634).						
		OUI	NON			
]		
2. Si vous répondez « OUI » à la question 1, promulguez-vous l'équivalent des AN T et P relatifs aux cartes papier <i>via</i> les mises à jour des ENC (par un profil d'application de type ER) ?						
		OUI	NON			
Commentaires:						
3. Si vous répondez « NON » à la question 2, veuillez indiquer la date à laquelle vous prévoyez de produire des mise à jour T et P pour ENC via le profil d'application ER comme cela est recommandé dans la clause 2.6.2 de l'annexe A, appendice B.1 de la S-57 ? Année Année						
Commentaires:			-1			

4. Pensez-vous que le *Guide pour le codage des mises à jour T et P des ENC* (Clause 2.6.2 de l'annexe A, Appendice B.1, de la S-57) fournit des directives suffisantes sur la manière de coder les les AN T et P *via* les mises à jour des ENC ?

Oui	Des améliorations pourraient être faites	
	(veuillez préciser dans la rubrique commentaires ci- dessous)	

Commentaires sur la façon dont le guide dans la clause 2.6.2 de l'annexe A, appendice B.1 de la S-57 pourrait être amélioré :
Signature:
Date: